

01-02-2017

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :		
<u>Membres du conseil</u>		
Audrey Boisjoly Françoise Geoffroy	Maryse Gouger Pierre Lépicier	Sylvain Trudel
Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches. Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent. Le conseiller Marcel Dubeau est absent.		
L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.		
LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.		

039-2017

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Inscriptions au congrès de l'ADMQ;
4. Embauche du directeur adjoint au Service de la sécurité publique;
5. Mandat à la firme Dunton Rainville pour le 1690, rue Vad;
6. Inscription au congrès 2017 de la COMBEQ;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

040-2017

ADMQ - Congrès 2017

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier et son adjoint à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec devant se tenir du 14 au 16 juin 2017 au Centre des congrès de Québec;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation des comptes de dépenses signés par les réclamants, accompagnés des pièces justificatives :
 - a) inscription au congrès (2 x 519,00 \$);
 - b) hébergement;
 - c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - d) frais de déplacement, si le véhicule du Service d'urbanisme n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

041-2017

Sécurité publique

- Directeur adjoint

CONSIDÉRANT la résolution n° 412-2016 (mandat à la firme Dupuis & associés firme de consultation inc. pour exécuter le processus relié à l'embauche du directeur adjoint au Service de la sécurité publique);

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection effectué par Dupuis & associés, la candidature de M. Dominic Bibeau est recommandée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation de la firme Dupuis & associés firme de consultation inc. à l'effet que M. Dominic Bibeau soit embauché à compter du 13 février 2017 à titre de directeur adjoint au Service de la sécurité publique.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer un contrat de travail avec lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

042-2017

1690, rue Vad

- Mandat à Dunton Rainville

CONSIDÉRANT les infractions constatées par le Service d'urbanisme depuis 2012 à l'immeuble sis au 1690, rue Vad;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique desservant la résidence est déficiente et non conforme causant des déversements d'eaux usées dans l'environnement, constituant une nuisance et une cause d'insalubrité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction et de rénovation ont été réalisés sans permis;

CONSIDÉRANT QUE des constats d'infraction ont déjà été émis pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et son procureur ont échangé plusieurs correspondances et mise en demeure avec la partie mise en cause visant à faire respecter la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la situation n'est toujours pas régularisée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater la firme Dunton Rainville à entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires envers l'immeuble sis au 1690, rue Vad afin de faire respecter les lois et règlements dont la Municipalité doit veiller à l'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

043-2017

COMBEQ - Congrès 2017 Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu :

1. d'autoriser M^{me} Marine Revol, directrice du Service d'urbanisme, à assister au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 4 au 6 mai 2017 à l'hôtel Hilton Québec;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation du compte de dépenses signé par la réclamante, accompagné des pièces justificatives :
 - a) inscription au congrès (590,00 \$);
 - b) hébergement;
 - c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - d) frais de déplacement, si le véhicule du Service d'urbanisme n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

044-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu qu'à 20 h 04, la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».